



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 07/02/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 07 février 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°12-délégués-CLECT

Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Madame FRECHET Christine), Madame MANSE Corinne (donne pouvoir à Madame SADRES Valérie), Monsieur GAMBART René (donne pouvoir à Monsieur ALIBERT Fabien)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	04

I - Exposés des motifs

Les statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables au 1^{er} janvier 2022, en vertu de l'article 1609 nonies C IV 1^{er} du Code Général des Impôts (CGI) prévoient que les communes de l'EPCI seront représentées à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) par un membre titulaire et un membre suppléant.

En conséquence je vous propose de désigner :

Pascale LUGUET, membre titulaire,
Christine FRECHET, membre suppléant.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article 1609 nonies C IV 1^{er} du Code Général des Impôts,

Vu les statuts de l'Agglomération d'Agen,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

DESIGNER : comme représentants de la commune de Boé à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'Agglomération d'Agen,

Pascale LUGUET, titulaire,
Christine FRECHET, suppléante.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Catherine MANDEIX Mme Pascale Luguët

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20220207-lmc1DIV2256012-DE
Date d'édit : 10/02/2022
Date de réception : 10/02/2022

DIV N° 2022-56-012

Rapporteur : Monsieur Jean-François JUDIT